



Communiqué de Presse
Information réglementée

Résultats des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires de Solvac

Bruxelles, le 13 mai 2020 - Les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires de Solvac se sont tenues virtuellement ce 12 mai 2020.

L'ensemble des résolutions de ces Assemblées a été adopté par les actionnaires.

L'Assemblée Générale Ordinaire a en particulier approuvé le paiement du dividende par action à 5,44 € brut pour l'exercice fiscal 2019, en augmentation de 4,2 % par rapport à 2018.

Durant cette Assemblée, les actionnaires ont également approuvé :

- la réélection de Monsieur Jean-Pierre Delwart comme Administrateur pour une période d'un an jusqu'en mai 2021, compte tenu de la limite d'âge,
- la nomination de Madame Olivia Rolin comme Administratrice indépendante du Conseil d'Administration pour quatre ans, en remplacement de Monsieur Bruno Rolin qui a décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat au sein du Conseil d'Administration.
- la nomination de Monsieur Jean-Marie Solvay comme Administrateur indépendant du Conseil d'Administration pour quatre ans.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé les propositions de décisions relatives au rachat d'actions propres dans les articles 7b et 10 ter 2° et 3° actuels des statuts.

D'autres modifications statutaires ayant trait au mode de scrutin de l'assemblée générale et à la mise en conformité des statuts au nouveau Code des Sociétés et des Associations ont également été approuvées.

Le détail des résolutions, les résultats de votes ainsi que les présentations sont disponibles sur le site internet de Solvac à l'adresse <https://www.solvac.be/fr/gouvernance/assemblees-generales/>

Solvac est une société anonyme de droit belge fondée en 1983 et cotée en bourse sur Euronext Bruxelles sous le code ISIN BE0003545531 (**SOLV**). Ses actifs consistent exclusivement en une participation de plus de 30 % dans le capital de Solvay SA. Ses titres sont exclusivement nominatifs. Ils peuvent être détenus librement par des personnes physiques ou, moyennant agrément du Conseil d'Administration, par des personnes morales ou assimilées aux conditions reprises dans sa politique d'agrément. Au 31 décembre 2019, sa capitalisation boursière s'élevait à 2,5 milliards EUR.

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter :

SOLVAC S.A.

Rue des Champs Elysées, 43

B-1050 Bruxelles

Tél. : +32/2/639 66 30

Mail : investor.relations@solvac.be